



SORTIES du MERCREDI **SAISON 2021-2022**

- Age minimum: 6 ans,
- Age maximum: 17 ans,
- Etre assuré pour le ski et titulaire de la licence FFS

- Une **section télémark** assurée uniquement pour les enfants, possédant la **3^{ème} étoile**.
- **La section « Free Ride » devient « Ski Montagne »** niveau requis : Etoile d'Or. Le pack sécurité obligatoire sera prêté par le club. 8 enfants maximum.

Inscriptions : limités à 100 places.

Au siège du S.C.C.S. en gare de Montmélian

Ouverture des inscriptions à partir des mercredis 20 et 27 octobre 2021 de 17h00 à 19H
En fonction des places restantes : les mercredis 4, 10, 17 et 24 novembre de 17h00 à 19h
et à la bourse aux skis les 4 et 5 décembre

Tarifs : 260 € pour 10 sorties (étoiles et licence FFS comprises),

Règlement : par chèque (5 chèques maximum), Espèces, Chèques Vacances et Coupons Sport.

Des attestations de paiements peuvent être faites.

Un tarif particulier est appliqué pour les enfants de cheminots avec l'aide du CASI Chambéry (Comité d'Activités Sociales Interentreprises).

Lieu : Station du Collet, sous réserve des conditions météo et de l'enneigement.

- Forfait Saison pour l'enfant dans cette station

Horaires des cars (Départ) :

❶ **CHAMBERY** : 12h30, parking extérieur du Technicentre de Chambéry.

❷ **CHALLES LES EAUX** : 12h30, parking des écoles.

❸ **CHIGNIN** : 12h40, derrière l'hôtel Formule 1.

❹ **MONTMELIAN** : 12h40, parking du collège.

❺ **DETRIER** : 13h05, parking de Super U

} Retour vers 18h15-18h45

} Retour vers 17h55

Masque obligatoire dans le bus pour tous les enfants.

1ère sortie : le mercredi 05 janvier 2022

Sortie à la journée : le mercredi 16 février 2022

Renseignements auprès des responsables :

Didier Imbert : 06.77.65.43.21, mail : mercledi.sccs@free.fr

Brigitte Dubrulle : 06.32.08.61.65

Site internet : <http://sccs-montmelian.clubffs.fr>

Suite au verso ⇨

Diverses Informations

Encadrement et assurances : L'encadrement des sorties est effectué par des moniteurs fédéraux et des bénévoles formés par la FFS, ceux-ci ne peuvent enseigner qu'à des personnes titulaires de la licence carte neige, couvrant ainsi leur responsabilité civile et celle du club. Chaque enfant doit être couvert par une assurance extra scolaire incluant la pratique du ski.

Journée spéciale des citadins : Le comité de ski Savoie et le conseil départemental, organisent une journée multi-activités pour les enfants ayant acquis la 2^{ème} étoile. La date et les conditions ne sont pas communiquées à ce jour.

Absences : Toute absence d'un mercredi doit être signalée auprès des responsables soit par téléphone, soit par mail.

En cas d'arrêt de la saison pour raison médicale, le remboursement est à voir avec votre assurance.

En cas d'arrêt de la saison pour tout autre raison, aucun remboursement ne pourra avoir lieu.

Perte du forfait saison : En cas de perte du forfait saison, le remplacement de celui-ci est au prix de 20€ à charge de la famille. En cas d'oubli du forfait pour l'après midi, 10€ seront à charge de la famille.

Fournir :

- 1 Attestation d'assurance extra-scolaire**
- 1 Photo d'identité de l'enfant pour le forfait**
- Pour les nouveaux adhérents, 1 Certificat médical**
- Pour les réinscriptions, le questionnaire sport, 1 par enfant**
- Justificatif de domicile pour les enfants habitant MONTMELIAN.**

Équipement : L'enfant doit avoir son matériel (ski, bâtons et chaussures dans des housses marquées au nom de l'enfant) être équipé pour la pratique du ski, combinaison ou anorak et pantalon de ski, gants, masque et **casque obligatoire**.

Prévoir un goûter, un chocolat chaud est offert aux enfants chaque sortie.

Un gobelet réutilisable sera donné aux nouveaux adhérents lors de l'inscription, celui ci devra suivre l'enfant tous les mercredis pour pouvoir boire le chocolat chaud.

Règlement de l'inscription:

1 chèque de 2 € pour la caution du forfait, **encaissé en cas de non restitution en fin de saison.**

Extérieurs :

5 chèques à l'ordre du SCCS :

⇒ **1 x 54,00€** pour l'adhésion et licence FFS **sans assurance** (encaissé dès l'inscription)

⇒ **206,00€ payables en 4 fois maximum**

Ex : 4 x 51,50€ débités fin décembre, janvier, février, mars.

(Les chèques vacances ou coupons sport sont acceptés) *Inscrire le nom de l'enfant au dos des chèques*

Coût total 260,00€

Cheminots :

1 chèque à l'ordre du SCCS :

⇒ **1 x 54,00€** pour l'adhésion et licence FFS **sans assurance**, (encaissé dès l'inscription),

⇒ **Puis auprès du CASI (espace CE) de Chambéry : 04.79.60.92.44**

↳ **1 chèque de 93,00€** pour les 10 mercredi. Le CASI participe à hauteur de 113,00€.

Coût total 147,00€